

Documents kiosques 2022

Ka mahtau-pukutatau, ka
atusseshtakau ilnu-atusseunilu

Artistes, artisans



Formulaire du demandeur

Règlements

Modalités de paiement

Demandeur (tous les champs sont obligatoires)

Nom du kiosque : _____

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

Si vous êtes membre d'une Première Nation, laquelle : _____

Description OBLIGATOIRE des articles de vente

À NOTER : La vente de nourriture est interdite

Sélectionner votre type de location (1 choix par demande)

Type de location/ Dimension	Coût	Choix
Chapiteau 10' x 10'	135 \$ membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh	
	270 \$ non membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh	
Location d'un espace 10' x 10'	120 \$ membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh	
	240 \$ non membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh	

Type de location/ Dimension	Coût AINÉS 65 ans et plus	Choix
Chapiteau 10' x 10'	80 \$ membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh	
	160 \$ non membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh	
Location d'un espace 10' x 10'	70 \$ membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh	
	140 \$ non membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh	

Des espaces de 10x20 peuvent être disponible sur demande. Quantité limité.

**Le paiement complet et le retour des documents et contrats signés,
sont obligatoire avant le 4 juillet 2022 à 16 h**

Réservé à l'administration

Reçu par : _____ Date : _____

Argent Chèque certifié Mandat poste Paiement direct Paiement accès D

Conditions et modalités de paiement

LE GRAND RASSEMBLEMENT DES PREMIÈRES NATIONS (GRPN) S'ENGAGE À :

- ✓ Offrir un (1) emplacement pour la vente de nourriture et de boisson avec une prise électrique et éclairage en soirée;
- ✓ Délivrer un permis de vente pour la durée du GRPN 2022;
- ✓ Fournir deux (2) chaises et une table pour l'espace locatif.

MODALITÉS DE PAIEMENT :

<ul style="list-style-type: none">- Chèque certifié- Mandat poste <p>1671, rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0</p> <p>*Pour un paiement par chèque certifié ou mandat poste, veuillez l'adresser à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan – GRPN Kiosque</p>	<ul style="list-style-type: none">- Paiement direct (les cartes de crédit ne sont pas acceptées) <p>122, rue Pileu, porte 068</p>	<ul style="list-style-type: none">- Paiement AccèsD <p>Voir la procédure en annexe</p>
---	--	---

À NOTER qu'il n'y aura aucun remboursement.

**IMPORTANT : l'entente qui vous sera acheminée devra nous être retournée avant
le 4 juillet 2022 à 16 h.**

Pour information supplémentaire, veuillez communiquer avec nous au
418 275-5386, poste 1552 ou par courriel à grpn@mashteuiatsh.ca.

RÈGLEMENTS ET CONDITIONS	
1	<p>Votre demande, votre versement et l'entente signée doivent nous être retournés avant le 4 juillet 2022, 16 h.</p>
2	<p>Le paiement complet est OBLIGATOIRE avant le 4 juillet à 16 h. Par contre, prendre note que votre réservation sera effective seulement lors du paiement complet de votre emplacement.</p>
3	<p>L'attribution des emplacements se fera par tirage au sort et le locateur doit accepter le lieu d'attribution. Le tirage au sort s'effectue en guise d'égalité pour tous.</p>
4	<p>Avant de commencer les ventes, vous devez OBLIGATOIREMENT vous présenter au pavillon d'accueil du site Uashassihsh pour recevoir votre fiche d'accueil.</p>
5	<p>Deux laissez-passer seront remis au demandeur ou à son représentant.</p>
6	<p>Aucune boisson alcoolisée et/ou drogue ne seront tolérées sur le site sous peine d'expulsion immédiate.</p>
7	<p>Le GRPN est un événement écoresponsable. Les locateurs sont appelés à faire leur part pour l'environnement. Aucun sac, contenant de plastique ou styromousse n'est permis.</p>
8	<p>Les animaux sont <u>interdits</u> sur le site.</p>
9	<p>Il est interdit de dormir sur le site.</p>
10	<p>Les VTT, automobiles, roulottes, motorisés, etc. sont interdits.</p>
11	<p>Démantèlement de l'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le locateur doit laisser son espace propre à son départ; ▪ Le locateur doit laisser-sur-place les équipements appartenant à l'organisation; ▪ Le démantèlement se fait le dimanche 10 juillet 2022 à compter de 18 h.
12	<p>Pour avoir accès à la tarification aîné, vous devez remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être âgé de 65 ans et plus; ▪ Une copie d'une pièce d'identité doit être jointe à la demande; ▪ Inscrire dans le formulaire d'inscription le nom de la personne aidante.
13	<p>Le locateur s'engage à ouvrir son espace au public selon les heures prévues dans la programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vendredi 8 juillet : 17 h à 23 h ▪ Samedi 9 juillet : 9 h à 23 h ▪ Dimanche 10 juillet : 9 h à 18 h
14	<p>Tout manquement à l'un ou l'autre de ces règlements sera sujet à analyse par les organisateurs du GRPN et passible d'expulsion, révocation du permis de vente et du refus de votre inscription pour la prochaine année, sans remboursement ni préavis.</p>
RESTAURATION	
15	<p>Vous devrez prendre possession de l'espace le jeudi 7 juillet, entre 16 h et 20 h pour installation seulement. L'aménagement se fera par l'entrée secondaire, derrière la scène principale.</p>
16	<p>Vous devez OBLIGATOIREMENT avoir un <u>extincteur de feu</u> dans votre aire de restauration.</p>
17	<p>Les génératrices sont <u>interdites</u> sur le site.</p>
18	<p>Des contenants seront à votre disposition pour vous départir des huiles usées.</p>
KIOSQUES D'ARTISANS	
19	<p>La vente de nourriture est interdite.</p>
20	<p>Vous devez prendre possession de votre espace le vendredi 8 juillet de 14 h 30 à 16 h 30. L'aménagement se fera par l'entrée principale du site</p>